



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/AWGLCA/2009/7
26 mai 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DE L'ACTION CONCERTÉE À LONG TERME AU TITRE DE LA CONVENTION

Sixième session

Bonn, 1^{er}-12 juin 2009

Point 2 b) de l'ordre du jour

Questions d'organisation

Organisation des travaux de la session

Note relative au déroulement de la sixième session

Note du Président*

1. La sixième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (Groupe de travail spécial) se tiendra à Bonn (Allemagne) du lundi 1^{er} au vendredi 12 juin 2009. Le secrétariat a publié un ordre du jour provisoire annoté pour cette session¹. Dans la présente note, le Président entend partager avec les délégations ses idées initiales sur l'organisation des travaux de la session.

Examen du texte de négociation du Président et travaux de rédaction des éléments du résultat à obtenir d'un commun accord

2. À sa quatrième session, le Groupe de travail spécial a invité le Président à établir, sous sa propre responsabilité, un texte de négociation à examiner à la sixième session, en tenant compte des délibérations du Groupe à sa cinquième session². Le texte de négociation établi par le Président, qui recouvre tous les aspects du Plan d'action de Bali (décision 1/CP.13), est contenu dans le document FCCC/AWGLCA/2009/8. L'introduction de ce document précise les sources utilisées et la démarche adoptée pour l'élaborer, en indiquant à la fois ce que le texte de négociation est censé représenter et ce qui a été laissé de côté.

* Le présent document a été soumis tardivement car sa mise au point a pris plus de temps que prévu.

¹ FCCC/AWGLCA/2009/6.

² FCCC/AWGLCA/2008/17, par. 26 et 27.

3. Le Président présente ce texte – dans lequel il s’est efforcé de rendre compte des idées et des propositions des Parties d’une façon structurée et globale tout en restant concis – comme un point de départ pour les négociations qui auront lieu à la sixième session. Il espère qu’un tel texte aidera le Groupe de travail spécial à commencer à mettre en forme les éléments de fond du résultat auquel il doit parvenir au titre du Plan d’action de Bali.
4. Comme il l’a fait savoir au Groupe de travail à sa cinquième session, le Président invitera le Groupe à procéder à une première lecture globale du texte de négociation dans son ensemble. Cela devrait, à son avis, faciliter l’examen équilibré des idées et des propositions des Parties sur tous les aspects du Plan d’action de Bali, en donnant un aperçu général de leurs corrélations. Cette première lecture permettrait également un échange initial de vues, de réactions et de commentaires sur les sections du texte portant sur les différents éléments du Plan d’action de Bali, en prélude aux travaux à consacrer à la rédaction du contenu du document final.
5. Le Président propose que la première lecture du texte de négociation ait lieu dans le cadre de séances plénières informelles, qui bénéficieraient de services d’interprétation et seraient ouvertes aux organisations ayant le statut d’observateur. Si la séance plénière officielle d’ouverture du lundi 1^{er} juin 2009 est suffisamment brève, les travaux informels en plénière pourraient commencer dans le créneau horaire réservé à cette séance. Le Groupe de travail spécial sera ensuite invité à poursuivre la première lecture du texte dans le cadre des séances plénières informelles qui se tiendront le matin, les après-midis étant consacrés aux travaux approfondis sur des éléments précis du Plan d’action de Bali.
6. Le Président note que les Parties ont continué d’envoyer des contributions après la date (5 mai) jusqu’à laquelle de telles contributions pouvaient être prises en considération dans le texte de négociation et que plusieurs Parties ont fait savoir qu’elles entendaient formuler des propositions supplémentaires. Toutes les contributions reçues seront examinées au cours de la session à l’occasion de la première lecture du texte de négociation et des travaux de rédaction.
7. Le Président fera sans doute, à la séance plénière d’ouverture, des propositions supplémentaires relatives à l’organisation des travaux, en fonction des consultations qu’il aura tenues avec les Parties avant la session.

Consultations informelles

8. Les contributions récentes des Parties font ressortir diverses possibilités en ce qui concerne la forme juridique du résultat à obtenir d’un commun accord. L’éventail des options proposées par les Parties est brièvement décrit dans l’introduction du texte de négociation³. Le Président entend mener des consultations informelles pour permettre aux Parties d’échanger des vues sur la ou les formes juridiques à retenir pour le résultat final, en gardant à l’esprit l’engagement politique pris par toutes les Parties au Plan d’action de Bali de permettre l’application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d’ici à 2012 et au-delà.
9. Le Président prévoit aussi de tenir, avec le Vice-Président, des consultations informelles sur l’organisation ultérieure des travaux, notamment sur la réunion informelle qui aura lieu du 10 au 14 août 2009 et sur la première partie de la septième session du Groupe de travail spécial qui doit se tenir du 28 septembre au 9 octobre 2009.

³ FCCC/AWGLCA/2009/8, par. 14 à 17.

Réunion d'information technique sur la responsabilité historique et des concepts connexes

10. Comme certaines Parties l'ont demandé à la cinquième session du Groupe de travail spécial, le Président organisera une réunion d'information technique pour permettre aux Parties d'obtenir des renseignements et d'échanger des vues sur la notion de responsabilité historique de façon à orienter l'action future visant à faire face aux changements climatiques. Cette réunion, qui aura lieu le jeudi 4 juin 2009 de 13 h 15 à 14 h 45, sera présidée par le Vice-Président du Groupe de travail spécial. Après une introduction générale concernant cette notion et son application dans d'autres domaines, des experts faisant partie des délégations présenteront des exposés sur la responsabilité historique et des concepts connexes, après quoi il est prévu de laisser du temps pour des questions et des réponses. De plus amples précisions sur cette réunion seront fournies dans le programme journalier.
